

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le 13 décembre à dix neuf heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Nespouls, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Nespouls, sous la présidence de Monsieur François PATIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 décembre 2022.

Présents (10) : François PATIER, Myrienne AUSSEL, Franck BARONI, Monique SERRE, Mme CAUSSE, Mme DUMOND, M LACOTTE, M MARQUE, Mme PEREZ, Mme SANIS.

Absents excusés (5) : M ROCHE (procuration à Franck BARONI), Tiffany MADANCOS (procuration à François PATIER), Anthony LAFAILLE (procuration à Alain LACOTTE), Frédérique PUJOLE (procuration à Sarah PEREZ), Louise DEHON (procuration à Monique SERRE).

Secrétaire de séance : Céline CAUSSE

Monsieur le Maire démarre le conseil avec les affaires courantes de la commune.

Le 12 Décembre a eu lieu le dernier conseil communautaire de l'année 2022 : pour les habitants de Brive mais aussi pour les habitants de Nespouls, achat de 90 vélos électriques et 140 mobiliers d'accroche (c'est-à-dire que ces vélos pourront être positionnés sur 140 accroches sur une vingtaine de sites).

Les sites ont été retenus entre Malemort et St Pantaléon de Larche et une majorité dans Brive.

Le fonctionnement : nous pouvons prendre un vélo pendant 30 minutes gratuitement, le déposer sur un autre emplacement ou le ramener sur son emplacement de départ sans intervention à part avoir pris un abonnement de 10 euros par mois et 5 euros pour les personnes qui ont un abonnement aux transports de Brive. (Mise en place à Brive en Avril Mai 2023)

Pour les communes rurales, la location sera différente qu'à Brive, projet en devenir.

Deux nouveaux bus électriques courant décembre sont livrés à l'agglomération.

A partir du mois de Janvier 2023 : deux ZOE à l'Aéroport branchées sur une borne, seront à la location plus précisément des utilisateurs des avions mais aussi pour les habitants de NESPOULS, moyennant 5 euros par heure à condition de la ramener au même endroit.

La procédure de location se fera par téléphone, internet avec copie de carte bancaire moyennant 350 euros de caution, 2 euros pour les personnes ayant des abonnements aux transports de Brive, 5 euros pour les autres personnes.

e-cabb : site créé par l'Agglomération il y a deux ans pour recenser l'ensemble des commerçants qui vendent des produits locaux. Ce site s'ouvre aux restaurateurs en 2023.

Compte rendu du SITROM : augmentation de nos déchets mais sûrement à cause du COVID.

Compte rendu de l'aéroport : panneaux photovoltaïques sur le parking de l'aéroport

Projet à long terme : l'aéroport pourrait accueillir des avions à hydrogène, l'hydrogène serait fabriqué sur place.

Compte rendu du PCAET : fixe les projets en matière d'environnement qui se mettent en place.

Economie d'énergie : projet de mettre des cellules photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente : réponse négative de l'architecte des bâtiments de France en raison de l'église classée et pas de déplacement sur place de l'ABF.

Visio conférence de la fédération d'électrification : par rapport aux tarifs 2022, en 2023 augmentation de 47% de la facture d'électricité.

Projet d'accueil d'une gendarmerie à Nespouls.

Le ministre de l'Intérieur a proposé l'installation de 200 nouvelles gendarmeries. NESPOULS s'est portée candidate avec appui de la gendarmerie intéressée par la proximité de l'aéroport et de l'autoroute.

Le dossier sera présenté au Préfet en janvier 2023.

La décision sera prise en mai 2023.

Monique SERRE prend la parole pour la maison des ainés :

Un questionnaire anonyme va être distribué dans chaque commune.

Les communes sont CHARTRIER, CHASTEUX, ESTIVALS, JUGEALS, TURENNE, NOAILLES et NESPOULS.

Tous les questionnaires, pour les personnes de plus de 70 ans, sont accompagnés d'une lettre cosignée par les Maires.

A Nespouls, le questionnaire sera distribué en même temps que le colis de Noël.

Courant janvier, une relance éventuelle sera effectuée pour s'assurer du retour des questionnaires.

Le 15 février, renvoi de tous les questionnaires à Limoges pour que la Mutualité Française analyse les résultats.

Tour de table des élus : pas de remarque.

LES DELIBERATIONS

1-Délibération approuvant la modification simplifiée n°3 du PLU

Cette modification a pour objet :

- D'autoriser en zone naturelle des constructions à usage agricole de taille limitée (inférieur à 20 m²)
- De rectifier une erreur matérielle relative à la délimitation de la zone NP sur une parcelle recensant des annexes à la construction.

La mise à disposition au public n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le bilan de la concertation et approuve la modification simplifiée n°3.

2- Délibération concernant la convention de mise à disposition de l'ensemble des services proposés par la plateforme de dématérialisation du Département.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la convention avec le Département afin de bénéficier de la plateforme de dématérialisation du Département pour les marchés publics, pour la période du 01.01.23 au 31.12.27.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

3- Délibération concernant l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive à la commune de Concèze.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive à la commune de Concèze.

4- Délibération concernant la modification de la convention relative aux services communs ADS créés au 1^{er} janvier 2015 entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et les communes.

Les conventions doivent être modifiées pour intégrer les nouveaux fonctionnements liés aux dossiers dématérialisés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention modifiée.

5- Délibération concernant la maintenance des logiciels informatiques

La société Odyssee a transmis le nouveau contrat de maintenance des logiciels de la mairie pour le période du 01.01.23 au 31.12.23, pour un montant de 947.56€ HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le nouveau contrat de maintenance.

6- Délibération portant autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2023 avant le vote du budget primitif.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M Le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement dans les limites prévues avant le vote du budget :

Chapitre 21 : immobilisations incorporelles : 130.00€

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 32 647.50€

7- Délibération concernant la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public pour l'installation d'une rôtisserie.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le stationnement d'une rôtisserie sur la place de la Croix Blanche tous les dimanches et fixe le montant de la redevance à 9€ par dimanche soit 468 € par an.

8- Délibération concernant la vente d'un congélateur.

Le congélateur situé dans la cave de l'ancienne mairie est ancien et demeure non utilisé, aussi le conseil municipal décide, à l'unanimité, de le mettre en vente pour 80 € TTC.

Informations diverses :

- Adeline Vergne, agent de la commune est en charge de la protection des données informatique. Elle fait une présentation au conseil municipal.
- Modification des horaires de l'agence postale communale à compter du 2 janvier 2023 :
 - Lundi, mercredi, vendredi : 8h45/12h15
 - Mardi et jeudi : 13h15/16h30.

Fin de séance : 21H

Prochain conseil municipal le Mardi le 24 janvier 2023